

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Butyraldéhyde
10450

Version / révision 7.01
Remplace la version 7.00***

Date de révision 30-mars-2023
Date d'émission 30-mars-2023

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance ou de la préparation **n-Butyraldéhyde**

No.-CAS 123-72-8
N°CE 204-646-6
Numéro d'enregistrement (REACH) 01-2119488889-07

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Intermédiaire isolé transporté (1907/2006)
Utilisations déconseillées aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise **OQ Chemicals GmbH**
Rheinpromenade 4A
D-40789 Monheim
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship
FAX: +49 (0)208 693 2053
email: sc.psq@oq.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)
accessible 24/7
Nationale téléphone en cas d'urgence Tox Info Suisse
145
accessible 24/7

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Liquide inflammable Catégorie 2, H225
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2, H319

Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Butyraldéhyde
10450

Version / révision

7.01

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

Symboles de danger



Mot d'avertissement

Danger

Déclarations de risque

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Consignes de sécurité

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P313: Consulter un médecin.
P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers

La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

Risques liés à des réactions exothermiques

Risque d'éclatement du récipient

Auto-inflammable sur une grande surface

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation et par ingestion

Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

Évaluations des perturbateurs endocriniens

La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACH. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Butyraldéhyde	123-72-8	01-2119488889-07	Flam. Liq. 2; H225	> 98,5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Butyraldéhyde
10450

Version / révision

7.01

			Eye Irrit. 2; H319	
--	--	--	--------------------	--

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Appeler un médecin.

Ingestion

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux

Respiration coupée.

Risque particulier

Oedème pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique. En cas d'irritation des poumons, premier traitement avec spray au cortisol. Contrôle du système circulatoire. Contrôle de la fonction rénale. Contrôler le taux d'électrolytes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par:
monoxyde de carbone (CO)
dioxyde de carbone (CO₂)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Butyraldéhyde
10450

Version / révision 7.01

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire
La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air
Risque d'éclatement du récipient

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Équipement de protection individuelle au chapitre 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. NE PAS utiliser des matériaux combustibles comme la sciure. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Remplissage et manipulation du produit seulement en circuit fermé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Butyraldéhyde
10450

Version / révision

7.01

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

Produits incompatibles

acides et des bases

amines

oxydants

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements. La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Manipuler sous azote, protéger de l'humidité. Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C/ 86 °F.

Matière appropriée

acier inoxydable, aluminium

Matière non-appropriée

acier doux

Classe de température

T4

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Intermédiaire isolé transporté (1907/2006)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

Suisse limites d'exposition

Pas de limites d'exposition établies.

DNEL & PNEC

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Butyraldéhyde
10450

Version / révision

7.01

La substance a été enregistrée comme produit intermédiaire transporté isolé qui ne doit être manipulé que dans des conditions strictement contrôlées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.

Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

Matière appropriée	caoutchouc butyle
Évaluation	selon EN 374: niveau 3
Épaisseur du gant	env 0,3 mm
Temps de pénétration	< 60 min

Matière appropriée	chlorure de polyvinyle
Évaluation	L'information donnée est basée sur des expériences pratiques
Épaisseur du gant	env 0.8 mm

Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Butyraldéhyde
10450

Version / révision 7.01

cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide				
Couleur	incolore				
Odeur	piquante				
Seuil olfactif	donnée non disponible				
Point de fusion/point de congélation	< -20 °C @ 1013 hPa				
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	75 °C @ 1013 hPa				
Méthode	OECD 103				
Inflammabilité	Inflammable				
Limite inférieure d'explosivité	1,7 Vol %				
Limite supérieure d'explosivité	12,5 Vol %				
Point d'éclair	-6,7 °C @ 1013 hPa				
Méthode	coupelle fermée, ASTM D-93				
Température d'auto-inflammabilité	190 °C @ 1013 hPa				
Méthode	ASTM E 659				
Température de décomposition	donnée non disponible				
pH	3 (50 g/l dans l'eau @ 20 °C (68 °F)) OECD 105				
Viscosité cinématique	0,531 mm ² /s @ 20 °C				
Méthode	ISO 3219				
Solubilité	50 g/l @ 20 °C, dans l'eau, OECD 105				
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	1,3 @ 20 °C (68 °F) OECD 107				
Pression de vapeur					
Valeurs [hPa]	Values [kPa]	Values [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
144	14,4	0,142	20	68	
Densité et/ou densité relative					
Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode		
0,81	20	68	OECD 109		
Densité de vapeur relative	2,5 (Air=1) @20 °C (68 °F)				
Caractéristiques des particules	Non applicable				

9.2. Autres informations

Dangers d'explosion	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
Propriétés comburantes	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
Poids moléculaire	72,11
Formule moléculaire	C ₄ H ₈ O
log K _{oc}	0,707 calculé
Indice de réfraction	1,379 @ 20 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Butyraldéhyde
10450

Version / révision

7.01

Chaleur de combustion 2479 kJ/mol @ 25 °C (77 °F)
Tension de surface 70 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F)), OECD 115
Vitesse d'évaporation 7,8 (Acétate de n-butyle = 1)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses se produisent en présence d'acides, de bases ou d'agents oxydants. Cette réaction est exothermique et peut générer de la chaleur. Possibilité d'auto-inflammation du produit finement divisé. Peut former des peroxydes explosifs.

10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

bases, amines, acides, oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Voies d'exposition probables Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Toxicité aiguë				
Butyraldéhyde (123-72-8)				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	> 2000 mg/kg	rat	Évaluationsur la base de données scientifiques
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (4 h)	lapin	EPA OPP 81-2
Inhalation	CL50	> 5,4 mg/l (4h)	rat	OECD 403

Butyraldéhyde, CAS: 123-72-8

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Butyraldéhyde
10450

Version / révision

7.01

Toxicité aiguë par pénétration cutanée
Toxicité aiguë par inhalation
STOT SE

Irritation et corrosion				
Butyraldéhyde (123-72-8)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	Pas d'irritation de la peau	OECD 404	4h
Yeux	lapin	irritant	84/449/EEC B.5	24h
l'appareil respiratoire	souris	RD50: 1015-1532 ppm		10 min

Butyraldéhyde, CAS: 123-72-8

Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Sensibilisation				
Butyraldéhyde (123-72-8)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	cochon d'Inde	non sensibilisé	OECD 406	

Butyraldéhyde, CAS: 123-72-8

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée				
Butyraldéhyde (123-72-8)				
Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subchronique	LOAEL: 75 mg/kg/d (13 semaines)	rat, mâle/femelle	Oral(e)	
Toxicité subchronique	NOAEC: 0,15 mg/l/d (12 semaines)	rat, mâle/femelle	Inhalation	

Butyraldéhyde, CAS: 123-72-8

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice					
Butyraldéhyde (123-72-8)					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	Test de Ames	Étude in vitro
Mutagénicité		V79 cells, Chinese hamster	positif (sans activation métabolique)	Mutations du gène SLRL	Étude in vitro
Mutagénicité		Cellules CHO (ovaire de hamster chinois)	négatif	aberration chromosomique	Étude in vitro
Mutagénicité		Cellules CHO (ovaire de	positif	In-vitro Sister Chromatid	Étude in vitro

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Butyraldéhyde
10450

Version / révision 7.01

		hamster chinois)		Exchange (ECS)	
Mutagénicité		Cellules CHO (ovaire de hamster chinois)	négatif	In-vitro Sister Chromatid Exchange (ECS)	in vivo
Mutagénicité		hépatocytes humains Rat, hépatocytes	négatif	Dégâts de l'ADN	Étude in vitro
Mutagénicité		souris Drosophila melanogaster	négatif	Évaluations sur la base de données scientifiques Mutations du gène SLRL aberration chromosomique Micronucléus	in vivo
Toxicité reproductrice	LOAEC: 150 ppm	rat, parental		Inhalation	rat, parental Références croisées
Toxicité reproductrice	NOAEC: 1500 ppm	rat, parental		Inhalation	Toxicité reproductrice: Références croisées
Toxicité pour le développement	NOAEC: 3 mg/l	rat		OECD 412	Toxicité maternelle Références croisées
Toxicité pour le développement	NOAEC: 12 mg/l	rat		OECD 412	Toxicité pour le développement Références croisées
Cancérogénicité	donnée non disponible				
Mutagénicité		lymphocytes humains	négatif (sans activation métabolique)	In-vitro Sister Chromatid Exchange (ECS)	
Mutagénicité		souris	positif	Essai du micronoyau	in vivo
Toxicité reproductrice	NOAEC: 750 ppm	Rat, 1ere génération, mâle/femelle		Inhalation	Références croisées

Butyraldéhyde, CAS: 123-72-8

CMR Classification

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

Évaluation

Ne relève pas d'effet toxique pour la reproduction dans l'essai sur l'animal
Aucune étude oncologique n'a été effectuée

Butyraldéhyde, CAS: 123-72-8

Symptômes principaux

Respiration coupée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Butyraldéhyde
10450

Version / révision 7.01

STOT SE

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

Butyraldéhyde, CAS: 123-72-8

Effets nocifs divers

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation et par ingestion.

Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

Butyraldéhyde (123-72-8)

Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Daphnia magna	24h	EC50: 195 mg/l	DIN 38412, part 11
Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	96h	LC50: 25,8 mg/l	EPA-660/3-75-009
Pseudomonas putida	16 h	EC0: 100 mg/l (MIC)	DIN 38412, part 8

Toxicité à long terme

Butyraldéhyde (123-72-8)

Type	Espèce	Dose	Méthode
mortalité	Poecilia reticulata (Guppie)	LC50: 13,7 mg/l/14d	OECD 204

12.2. Persistance et dégradabilité

Butyraldéhyde, CAS: 123-72-8

Biodégradation

46 - 57 % (4-6 d), Boue activée, inadapté, aérobique, OECD 301 C.

Dégradation abiotique

Butyraldéhyde (123-72-8)

Type	Résultat	Méthode
Photolyse	Demi-vie (DT50) : 5 h	calculé SRC AOP v1.92
Hydrolyse	donnée non disponible	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Butyraldéhyde (123-72-8)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Butyraldéhyde
10450

Version / révision 7.01

Type	Résultat	Méthode
log Pow	1,3 @ 20 °C (68 °F)	mesuré(e), OECD 107
BCF	3,162	calculé

12.4. Mobilité dans le sol

Butyraldéhyde (123-72-8)		
Type	Résultat	Méthode
Tension de surface	70 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F))	OECD 115
Adsorption/désorption	Koc: 5,1	calculé
Répartition sur les compartiments environnementaux	donnée non disponible	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Butyraldéhyde, CAS: 123-72-8

Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

12.7. Autres effets néfastes

Butyraldéhyde, CAS: 123-72-8

donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1129

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Butyraldéhyde
10450

Version / révision

7.01

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Butyraldéhyde

14.3. Classe(s) de danger pour le transport 3

14.4. Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnel ADR (D/E)

Code de classement F1

Numéro de risque 33

ADN

Navire à conteneurs ADN

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification UN 1129

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Butyraldéhyde

14.3. Classe(s) de danger pour le transport 3

14.4. Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de classement F1

Numéro de risque 33

ADN

Bateau-citerne ADN

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification UN 1129

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Butyraldéhyde

14.3. Classe(s) de danger pour le transport 3

Risques secondaires N3

14.4. Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de classement F1

ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification UN 1129

14.2. Nom d'expédition des Nations unies (Butyraldehyde)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport 3

14.4. Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur donnée non disponible

IMDG

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Butyraldéhyde
10450

Version / révision 7.01

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 1129
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	(Butyraldehyde)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
No EMS	F-E, S-D
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
Nom du produit	Butyraldéhyde
Type de bateau	3
Catégorie de polluant	Y
Classe de danger	S/P

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation 1272/2008, Annexe VI

Butyraldéhyde, CAS: 123-72-8

Classification	Flam. Liq. 2; H225
Symboles de danger	GHS02 Flamme
Texte d'avertissement	Danger
Déclarations de risque	H225

DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie	Annexe I, partie 1: P5a - c ; en fonction des conditions
------------------	---

DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
Butyraldéhyde CAS: 123-72-8	régulé

Inventaires internationales

Butyraldéhyde, CAS: 123-72-8

AICS (AU)
DSL (CA)
IECSC (CN)
EC-No. 204-646-6 (EU)
ENCS (2)-494 (JP)
ISHL (2)-494 (JP)
KECI KE-03746 (KR)
INSQ (MX)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Butyraldéhyde
10450

Version / révision

7.01

PICCS (PH)
TSCA (US)
NZIoC (NZ)
TCSI (TW)

Information sur les législations nationales La Suisse

Suisse Poison liste 1

Nom Chimique	ID-Nr.	Catégorie de toxicité	Sensibilisation	Absorption par la peau	Désignation du cancer
Butyraldéhyde CAS: 123-72-8	G-1340	cat. 5			

Suisse composés organiques volatils (COV)

N'est pas listée

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM)

non réglementé

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

non réglementé

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) n'est pas requis.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf

Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par ***. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ (www.chemicals.oq.com).

L'annexe n'est pas nécessaire car la substance a été enregistrée sous REACH comme produit intermédiaire

Clause de non-responsabilité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



n-Butyraldéhyde
10450

Version / révision

7.01

Pour usage industriel uniquement. Les informations fournies ici correspondent à l'état actuel de nos connaissances, mais garantissent cependant pas être exhaustives. OQ Chemicals ne garantit pas la sécurité d'utilisation de ce produit dans les applications de nos clients ni en présence d'autres substances. L'utilisateur est le seul responsable de la détermination de l'aptitude de ce produit à l'utilisation correspondante et de sa conformité à toutes les normes de sécurité applicables ou nécessaires.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité